



Cancoires Indépendants de Belmont-sur-Lausanne (CIB)

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 10.12.2015

Présents : 35 membres actifs, 1 sympathisant

Excusés : **Mmes** Boujon, de Watteville, Fogoz, Juillerat, Rainotte, Schiesser, Aubert ainsi que **MM.** de Pieri, Henchoz, Marrel, Sittig, Zürcher, M.-E. Favre, Latorre

Ordre du jour :

- 1) Nomination de 2 scrutateurs pour la soirée
- 2) Acceptation de l'ordre de jour
- 3) Procès-verbal de l'assemblée du 10.9.2015 (à consulter sur notre site www.1092cib.ch)
- 4) Rapport d'activités
- 5) Etat de la liste des membres et des candidats/es aux futures élections du Conseil communal
- 6) Structure de la liste des candidats/es aux futures élections du Conseil communal
- 7) Election de la Municipalité / Candidatures
- 8) Cotisations 2016
- 9) Budget 2016
- 10) Election statutaires
 - du Comité
 - du Président
 - des Vérificateurs des comptes & suppléant
- 11) Divers

Assemblée générale

Jean-Pierre Bolay, Vice-président, ouvre la séance à 20h06 en saluant l'assemblée et la Municipalité. Il présente également les cordiaux messages de M. Marc-Etienne Favre, Président, absent suite à une convalescence.

1) Nomination de 2 scrutateurs

M. Michael Markides et Mme Angela Recchia se présentent comme volontaires et sont remerciés.

2) Acceptation de l'ordre de jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 10.9.2015

Accepté à l'unanimité. M. Jean-Pierre Bolay précise que cette assemblée générale remplace celle qui statutairement doit avoir lieu au printemps 2016. Elle a été avancée en prévision des élections 2016 et de tous les travaux qui doivent être effectués avant le dépôt des listes le 11 janvier 2016. Si nécessaire, une assemblée extraordinaire pourra toujours être convoquée en 2016.

4) Rapport d'activités

Le 10 septembre 2015 a eu lieu l'assemblée constitutive des Cancoires Indépendants. M. Jean-Pierre Bolay : 3 mois, c'est long quand on n'a rien à faire, mais diablement court quand il faut tout créer et inventer.

Pour votre Comité, le maître mot a été et reste encore : APPRENTISSAGE

En effet, nous sommes partis d'une page blanche et tout était à écrire. Sitôt après l'assemblée constitutive, il a fallu étoffer le site internet, créer un CCP, préparer et envoyer des courriers aux conseillers communaux, aux membres actifs et sympathisants pour inciter au recrutement de candidats pour les futures élections.

Dans la deuxième partie de novembre, les membres du comité ont distribué plus 500 flyers autour de leur lieu d'habitation. Ce flyer était un appel à la population pour inciter les gens à faire acte de candidature pour les futures élections.

Simultanément, ce même message a été envoyé personnellement à raison de 96 exemplaires aux naturalisés depuis 2011 et 65 exemplaires aux jeunes ayant eu 18 ans et présents à la séance de fin d'année du Conseil communal depuis 2011. Je tiens à remercier l'administration communale pour la mise à disposition et la recherche de toutes ces adresses.

Le 2 décembre, nous avons organisé une fenêtre de l'Avent dont la fréquentation a été malheureusement bien inférieure à notre attente. Point positif : 4 personnes sont venues s'informer et se sont inscrites comme candidats aux prochaines élections.

Voilà pour l'essentiel de notre activité et je vous remercie de votre attention.

5) Etat des membres et des candidats/es aux futures élections du Conseil communal

A ce jour, le CIB compte : 56 membres actifs, 14 membres sympathisants. En ce qui concerne les candidats aux futures élections du Conseil communal, nous pouvons compter ce soir sur 47 personnes. La liste comporte 60 suffrages, il faut donc encore du monde ! M. Bolay prie les membres de s'engager afin de trouver des candidats.

Le Comité a reçu de l'administration communale par Mlle Fogoz un dossier administratif et technique très complet en rapport avec les futures élections.

M. Bolay remercie très chaleureusement Mlle Fogoz pour la qualité de la préparation toute en finesse de ce dossier. Sans son expérience des élections passées, nous aurions eu du mal à appréhender toutes les ruses qui se cachent dans les documents à remplir (et il y en a !).

Chaque candidat aux élections doit remplir une déclaration d'acceptation, la signer et la remettre, accompagnée d'une photo passeport, à Jean-Pierre Bolay – par la poste ou la glisser dans sa boîte aux lettres jusqu'au 4 janvier 2016. L'envoi par internet n'est pas admis.

6) Structure de la liste des candidats/es aux futures élections du Conseil communal

En fonction de ce qui est possible et autorisé, votre Comité a opté pour une présentation de la liste électorale comme suit :

- En plus du nom figureront la fonction politique actuelle et la profession actuelle exercée.
- En début de liste figureront les conseillers communaux sortants, classés par ordre alphabétique.
- Ils seront suivis par les nouveaux candidats classés également par ordre alphabétique.
- La préparation de la liste électorale commencera le 5 janvier 2016 et les candidats dont l'inscription arriverait après cette date seront inscrits dans la liste au fur et mesure de leur arrivée, sans respect de l'ordre alphabétique.

Pour rappel, cette liste doit être déposée le lundi 11 janvier 2016 à 11h59 au plus tard. L'intention est de la déposer au plus tard le vendredi 8 janvier.

Cette constitution de liste a été choisie par le Comité après examen de différentes autres possibilités. Il est demandé de laisser le libre choix au Comité pour la constitution de cette liste électorale.

Voici quelques dates à retenir :

28 février	Elections du Conseil communal et de la Municipalité (1er tour)
20 mars	Elections Municipalité 2ème tour éventuel
17 avril	Election du Syndic, 1er tour
8 mai	Election du Syndic, 2ème tour éventuel
28 juin	Assermentation des nouvelles autorités

Les dates retenues pour les séances du Conseils 2016 seront annoncées sur le site de la commune de Belmont dès le 11 janvier 2016.

Les conseillers choisis par le bureau du Conseil pour faire partie d'une commission technique seront informés en principe 1 mois avant la date de présentation du prévis sur lequel ils devront rapporter.

7) Election de la Municipalité / Candidatures

M. Muheim indique que les 5 membres sortants de la Municipalité ont décidé de rejoindre les Cancoires Indépendants et de se présenter ensemble aux futures élections. Le Syndic sortant, Gustave Muheim, se représente également pour le poste de Syndic. La liste électorale de la Municipalité se présentera comme suit :

- En plus du nom figureront la fonction politique actuelle et la profession actuelle exercée.
- En début de liste figureront les conseillères municipales sortantes, classées par ordre alphabétique.
- Elles seront suivies par les conseillers municipaux sortants classés également par ordre alphabétique.

Les candidatures sont acceptées à la majorité avec 3 abstentions. La structure de la liste est acceptée à l'unanimité.

8) Cotisations 2016

Cotisations 2016 inchangées : CHF 50.-- pour les membres actifs, et CHF 20.-- pour les membres sympathisants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le trésorier informe l'Assemblée que les nouveaux membres inscrits depuis le 2 décembre 2015 seront exemptés de la cotisation 2015. Les jeunes jusqu'à 25 ans, en apprentissage ou aux études, seront exemptés de futures cotisations pour autant qu'ils en fassent la demande.

9) Budget 2016

Le trésorier présente un budget positif pour 2016, tout en précisant que nous allons certainement au-devant de dépenses imprévues, principalement en rapport avec les élections.

L'idée est émise de faire appel à du sponsoring. Il n'y a pas vraiment lieu de le faire, car le budget est équilibré pour l'instant et ce seront plutôt des dons qui pourront nous aider le cas échéant.

Autre question : Qu'en est-il du paiement de l'impression des listes électorales ? M. Muheim précise que si le CIB atteint les 5 % des suffrages, la Commune prendra en charge l'impression des listes facturées par le canton. De même, il informe que la Municipalité sortante participera aux « frais électoraux ».

Un éventuel livret de présentation des candidats ne serait pas payé par la Commune.

Vote : Le budget présenté par le Comité est accepté à l'unanimité.

10) Election statutaires

- du Comité

Helene Lischer est démissionnaire, les autres membres du Comité souhaitent continuer l'aventure et se représentent : Jean-Charles Bartolacelli, Jean-Pierre Bolay, Christian Dupertuis, Marc-Etienne Favre, et Alfred Roth. M. Muheim est candidat pour remplacer Helene Lischer. Election par acclamation.

- du Président

M. Favre ne souhaitant pas se représenter, le Comité propose M. J-P. Bolay comme nouveau président. Election par acclamation.

- des Vérificateurs des comptes & suppléant

Actuels : Mme Angela Recchia et M. Jean-Claude Favre

Proposition du Comité : Reconduire Mme Angela Recchia et M. Jean-Claude Favre qui sont réélus par acclamation. Vérificateur des comptes suppléant : M. Massimo Belardinelli, qui accepte.

Question du public : Qu'en est-il de l'élection du nouveau Vice-président ?

Selon les statuts, le Comité se constitue lui-même. La constitution du Comité figurera sur le site internet des Cancoires Indépendants.

11) Divers

Plusieurs questions sont posées concernant l'élection à la proportionnelle, le nombre de candidats sur la liste, les parrains. Des réponses sont données à ces interventions.

Deux questions permettent de bien clarifier notre façon de faire en vue des élections :

- Que se passe-t-il si nous avons plus de 60 candidats pour le Conseil communal ?
Il ne sera pas fait de deuxième liste. Les candidats surnuméraires figureront – au fur et à mesure de l'entrée de leur inscription – sur une liste de « viennent ensuite » et seront appelés, en cours de législature, à remplacer des conseillers partants.

L'Assemblée accepte ce mode de faire.

- Peut-on cumuler le nom des candidats lors de l'élection au Conseil communal ?
Une première réponse donnée est non. Mais après recherches, la réponse est positive. Voir à ce sujet l'annexe à ce procès-verbal. Des instructions allant dans ce sens seront données avec les listes électorales.

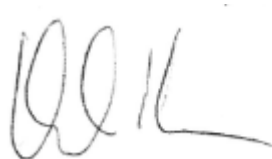

L'assemblée close à 21h06 est suivie du verre de l'amitié.

Rapporteur
Helene Lischer 21.12.2015

Pour le Comité :

Jean-Pierre Bolay, Président

Helene Lischer, Secrétaire



Annexe : ment.

Annexe au procès-verbal de l'assemblée de CIB du 10.12.2015

En complément d'information, voici un extrait de la loi :

Selon LEDP

Grand Conseil donc Conseil communal à la proportionnelle

Art. 49

Contenu des listes 12

- 1 Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir dans l'arrondissement (ou le sous-arrondissement) **ni plus d'une fois le nom d'un candidat.**

Art. 57

Manière de voter

- 1 L'électeur vote en utilisant à son choix:
 - a. un bulletin officiel de parti sans le modifier (compact);
 - b. un bulletin officiel de parti qu'il a modifié de sa main en biffant le nom de candidats (latoisé) ou en inscrivant le nom de candidats d'autres listes (panaché);
 - c. un bulletin officiel pour le vote manuscrit sur lequel il a inscrit de sa main le nom de candidats éligibles et, le cas échéant, attribué les suffrages restant à la liste de son choix, en indiquant sa dénomination ou son numéro d'ordre.
- 2 **L'électeur peut porter au maximum deux fois le nom d'un même candidat (cumul) sur le bulletin.**

Conseil d'Etat donc Municipalité

Art. 72

Manière de voter

- 1 L'électeur vote en utilisant à son choix:
 - a. un bulletin de parti sans le modifier;
 - b. un bulletin de parti qu'il a modifié de sa main en:
 - biffant le nom de candidats;
 - inscrivant le nom de candidats d'autres listes;
 - c. un bulletin pour le vote manuscrit où il inscrit le nom de candidats.
- 2 **L'électeur ne peut donner qu'un suffrage à chaque candidat; en cas de cumul, les suffrages supplémentaires sont biffés.**
- 3 Le suffrage donné à une personne éligible qui n'est pas candidat officiel est valable.
- 4 Le nom des candidats en surnombre est biffé à commencer par le dernier inscrit.